2023-03-15

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance extraordinaire du Comité administratif de la susdite Municipalité tenue ce **mercredi 15e jour du mois de mars 2023 à 13 h 30**, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, ainsi que Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion

2. Ouverture de la séance (décision)

3. Adoption de l'ordre du jour (décision)

4. Gestion administrative et humaine

4.1 Ressources humaines

4.1.1 Formation « La voie du leader » - Octroi d'un contrat et inscriptions des gestionnaires de la MRC - Autorisation (décision)

5. Sujets divers

6. Période de questions et propos des membres

7. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet suppléant souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2023-03-091

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2023-03-092

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

Monsieur le Préfet intègre la présente séance.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

4.1 Ressources humaines

4.1.1 INSCRIPTION DES GESTIONNAIRES DE LA MRC À LA FORMATION « LA VOIE DU LEADER » - AUTORISATION

CA-2023-03-093

ATTENDU la proposition reçue de la firme Altifica pour offrir la formation « La voie du leader », représentant un montant de 20 000 $, excluant les taxes applicables, pour former deux groupes de quinze (15) participants approximativement en provenance de la MRC et des municipalités locales concernées;

ATTENDU la demande de subvention effectuée auprès de Services Québec pour la formation de représentants des municipalités locales et de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que Services Québec a confirmé qu'une subvention de 85 % des coûts admissibles est offerte pour ladite formation;

ATTENDU que les municipalités locales et la MRC assumeront les coûts résiduels pour la formation de leurs représentants respectifs;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la proposition de la firme Altifica, au montant de 20 000 $, excluant les taxes applicables, pour la formation « La voie du leader » qui sera offerte aux représentants de la MRC et des municipalités locales;

QUE :
La MRC réclame auprès des municipalités locales concernées les frais associés à ladite formation, auxquels seront déduits ladite subvention;

QUE :
Le Comité administratif autorise la dépense associée aux frais de formation de l'équipe de la MRC, laquelle sera financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 16000 999;

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2023-03-094

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet